

Essonne

N° 391

Journal



District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 6)

Annonce (p. 7)

Procès Verbaux (p. 8 à 17)



Aide à la Formation Educateur

Suite à la victoire de l'Equipe de France à la Coupe du Monde 2018, une aide exceptionnelle est attribuée pour cette saison!

Pour les modules de Formation U6-U7 à U15 + Animatrice Fédérale, chaque licencié bénéficie de 2 bons formation de 25€ pour chaque module.

De plus dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine 2019, l'utilisation des bons de Formation est illimitée dans la limite des coût de la Formation pour les éducatrices.

Pour plus d'explication, cliquez sur le lien suivant : [Formation Educateur](#)



FRANK CHRISTIAN
SPORTS

FUTSAL



Saison 2018-2019

Critérium

U13

Rassemblements

U7-U9 & U11

Plus d'infos : essonne.fff.fr / 01.60.84.93.23

La refonte des Championnats de jeunes

Lors de sa réunion plénière du 25 Juin 2018, le Comité de Direction de la Ligue a :

- Pris acte de la décision de l'Assemblée Fédérale du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes (cf. sur le site Internet de la F.F.F. pour prendre connaissance des textes votés lors de cette Assemblée), et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le nouveau Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes prévoyant que ce sont les clubs issus des Championnats Régionaux U16 et U18 qui accèdent respectivement au Championnat National U17 et Championnat National U19,

- Décidé qu'à l'issue de la saison 2018/2019, les Championnats Régionaux de Jeunes seraient modifiés comme suit :

- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U19 devient le Championnat U18
- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U17 devient le Championnat U16
- * Au niveau régional et départemental : Le Championnat U15 devient le Championnat U14
- * Au niveau régional : le Championnat U16 devient le Championnat U17
- * Au niveau régional : le Championnat U14 devient le Championnat U15

Cliquez **ICI** pour de plus amples précisions (structure des Championnats, accessions/relégations, etc.) sur la réforme des Championnats de jeunes adoptée par le Comité de Direction de la Ligue.

Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, **en cliquant ici**.

ARBITRAGE : Les formations 2018-2019

Retrouvez les dates des 3 sessions de formation initiale à l'arbitrage prévue pour la saison 2018-2019 :

Nouveauté cette saison : les bons de formations arbitres à télécharger dans :

<https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formationen/>

Ces bons sont à envoyer avec le dossier d'inscription.

1ère session **Complète**

Samedi 22 septembre 2018

Dimanche 23 septembre 2018

Dimanche 30 septembre 2018

Samedi 6 octobre 2018

2ème session (inscription à venir)

Samedi 10 novembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018

Dimanche 18 novembre 2018

Samedi 24 novembre 2018

3ème session (inscription à venir)

Samedi 19 janvier 2019

Dimanche 20 janvier 2019

Dimanche 27 janvier 2019

Samedi 2 février 2019

NOUVEAUTE POUR LES LICENCIES FEMININES

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€ en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formationen/>

La mise à jour de membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOT-CLUBS les changements intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.

Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Groupes et Calendriers 2018-2019

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger [le calendrier général 2018-2019](#).

Les calendriers et les groupes des dernières divisions U15/U17/U19 et +55 ans sont maintenant consultables pour débiter la compétition les 29 septembre/30 septembre.

Pour les +55 ans. En raison du nombre important d'équipes (14) en Critérium +55 ans, la Commission a pris la décision de modifier le calendrier. Deux poules de huit ont été créées au lieu d'une seule poule. La date de reprise du Championnat a donc été modifiée.



Annnonce



AIGLE FERTOISE BOISSY CUTTE

RECHERCHE ARBITRE ET ÉDUCATEUR U17

La FC MNVDB recherche pour cette saison (2018/2019) :

- des arbitres

Profil recherché : Etre volontaire, avoir une connaissance générale du football, savoir être à l'écoute.

Si vous êtes intéressé(e) par cette annonce, merci de contacter le responsable technique du club :

Philippe Stéphan

06 84 58 73 94

responsable-technique@fcmnvdb.fr

Merci de contacter Carlos RODRIGUES au 06.88.90.47.79 ou Freddy SMEETS au 06.86.92.44.34
ou par mail : 500668@lpiff.fr

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Football Diversifié
- Statut de l'Arbitrage
- Terrains et Equipements
- Statuts et Règlements

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme FORBIN
MM BEAUJOUAN, BEZIA, BRUNIER, EYL, LE PRUNENNEC,
MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mme IZARD, M.LE BOULC'H

PV du 25 septembre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des + 45 ans (de couleur grise) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches des compétitions féminines seront éditées (rose) dès l'établissement des compétitions.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagona.

A compter du mardi 28 septembre 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Morigny Champigny
Fermeture du terrain d'Honneur du Complexe Sportif Jean Coulombel, du samedi 15 septembre au dimanche 18 novembre 2018, pour réfection du terrain.

Courrier de l'Agglomération de cœur d'Essonne.
Fermeture du stade Faillu à Egly jusqu'à fin septembre.

Arrêté Municipale de la Mairie de Villiers sur Orge, du 24 septembre 2018
Réouverture du terrain de football, stade Christophe Lavallade

COUPES

Tirage le mardi 02 octobre 2018 à 19 h

Coupes Seniors "Essonne", U17, Vétérans et +45 ans

Matches à jouer le **dimanche 14 octobre 2018 à 15h** (date butoir).

Coupes U15

Matches à jouer le **samedi 3 novembre 2018 à 15h30** (date butoir).

CALENDRIERS

Seniors

Courriel de Juvisy nous informant du forfait général de son équipe Seniors évoluant en D5/C.
Amende réglementaire.

CDM

Courriel de Janville Lardy nous informant du forfait général de son équipe CDM évoluant en D1.
Amende réglementaire pour désengagement.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U15

Arpajonnais
Erreur administrative.
Désengagement de l'équipe U15 évoluant en D4/F.

Courriel d'Athis Mons nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4/C.
Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

Courriel de GIF nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

U17

Courriel d'Aigle Fertoise nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Dourdan nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

Courriel de Plessis Paté nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Saint Michel nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U19

Courriel de Ballainvilliers, en date du 11 septembre 2018, nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D3/B.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Janville Lardy nous informant du forfait général de son équipe U19 évoluant en D2/A.
Amende réglementaire.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Vétérans

Courriel de Benfica Yerres demandant l'engagement d'une troisième équipe en vétérans.
La Commission engage cette équipe en D4/B à la place d'Etampes.

Courriel d'Etampes nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour désengagement.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U15

Breuillet

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/F auront lieu à 16 h été comme hiver à la Plaine de Jeux Muller n°1.
Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

Juvisy

Les rencontres à domicile de ses équipe U15 évoluant en D1 et D3/B auront lieu à 16 h 30 été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Plessis Paté

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/B et D4/F auront lieu à 14 h été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

U17

Evry

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h au stade Jean-Louis Moulin.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Saint Germain les Arpajons

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D4/A auront lieu à 14 h 30 au stade Gaston Cornu.
Accord de la Commission.

U19

Vertois – Font - Vrain

Les rencontres à domicile de son équipe U19 évoluant en D3/A auront lieu à 14 h au stade municipal de Fontenay le Vicomte.

Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

COUPES ESSONNE SENIORS

Match n°20844759 du 16 septembre 2018

Brunoy / Lissais * Essonne

Reprise du dossier.
Réception de la FMI.
Amende pour transmission tardive.

Match n°20844777 du 16 septembre 2018

Saint Michel / Angervilliers * Essonne

Rapport de l'arbitre. Remerciements.
La Commission enregistre le forfait d'Angervilliers.
Saint Michel qualifié pour le tour suivant.
Amende réglementaire.

Match n°20845052 du 16 septembre 2018

Montgeron / Courcouronnes * District

Reprise du dossier.
Réception de la FMI.
Amende pour transmission tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 23 SEPTEMBRE 2018

D1

igny /VYC
Rapport de l'arbitre. Remerciements.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 0-2 pour VYC.
1er avertissement et amende pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D4

Bondoufle / Vert le Grand
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 1-2 pour Vert le Grand
1er avertissement et amende pour non connaissance des identifiants.

D5

1er rappel.
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 octobre 2018, sous peine de match perdu (art.44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.
Epinay Athlético / Ris Orangis

Port.Ris Orangis / Ballainvilliers
Rapport des deux clubs. Remerciements.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score : 3-4 pour Ballainvilliers.
1er Avertissement et amende pour non connaissance des identifiants.

Villabé / Draveil

Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score : 0-4 pour Draveil.
1er avertissement et amende pour tablette non chargée et non utilisable.

TI 72 h du 23 septembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Itteville / Saint Vrain * D5/A

TI 72 h du 23 septembre 2018 à jouer le 14 octobre 2018

Aigle Fertoise / Milly-Gartinois * D5/C

Match n°20578349 du 23 septembre 2018

Saclas Méréville / Angervilliers * D4/A

Lecture de la feuille de match.
La commission enregistre le 2ème forfait d'Angervilliers.
Amende réglementaire.
Les frais d'arbitrage sont à la charge d'Angervilliers (Article 17.1 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 23 SEPTEMBRE 2018

D1

MNVDB / Vauhalhan
Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le score : 1-5 pour Vauhalhan.
En attente du rapport de l'arbitre.

D2

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevants pour sa réunion du 2 octobre 2018, sous peine de match perdu (art.44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.
Athis Mons / Bergeries
Saintry / Saint Chéron

Match n° 20579150 du 23 septembre 2018

Port. Brétigny / Sud Essonne * D2/B

Lecture feuille de match.
La Commission enregistre le 1er forfait de Sud Essonne.
Amende réglementaire.

Match n° 20579149 du 14 octobre 2018

Saint Cyr / Les Lusitaniens * D2/B

Courriel de Saint Cyr demandant le report du match.
La Commission ne peut accepter cette demande, la date étant prévue au calendrier officiel.
La Commission maintient la rencontre.

CHAMPIONNAT U15

Demandes de changement de terrain via Footclub

MNVDB / Etampes * D3/C
Arpajonnais / Sainte Geneviève * D4/E
Corbreuse Ste Mesme / Révélation Fa * D4/E
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Juvisy Académie / Coudraysien * D3/B
Viry Chatillon / Igny * D2/B
MNVDB / Etampes * D3/C
Révélation Fa / Breuillet * D4/E
Accord de la Commission

Match n° 20575231 du 29 septembre 2018

Epinay sur Orge / Lisois * D2/B
Demande de changement d'horaire via Footclub.
Le match se jouera sur le terrain synthétique.
Accord de la Commission.

Match n° 20575233 du 29 septembre 2018

Etampes / Savigny * D2/B
Demande de changement d'horaire via Footclub.
Accord de la Commission.

Match n° 20573548 du 29 septembre 2018

GIF / Lisois * D3/B
Demande de changement d'horaire via Footclub.
Accord de la Commission.

Match n° 20575256 du 1er décembre 2018

Viry Chatillon / Epinay sur Orge * D2/B
Demande de changement d'horaire via Footclub par Viry Chatillon.
Refus d'Epinay sur Orge.
La Commission maintient la rencontre le 1er décembre 2018 à 15h30.

Match n° 20575424 du 29 septembre 2018

Athis Mons / Trois Vallées * D4/A
Demande de report via Footclub d'Athis Mons.
En raison du motif invoqué, accord de la Commission.
La commission reporte cette rencontre le 27 octobre 2018.

CHAMPIONNAT U17

Demandes de changement de terrain via Footclub

Palaiseau / Savigny * D1
MNVDB / VYC * D3/C
Verrieres / Sud Essonne * D4/B
Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures et de terrain via Footclub avec accord des deux clubs

Linassay / Juvisy Académie * D1
Accord de la Commission

Match n° 20599239 du 30 septembre 2018

Viry Chatillon / Arpajonnais * D1
Demande de changement d'heure via Foot par Viry Chatillon pour jouer en lever de rideau de la Coupe Gambardella.
Accord de la Commission.

Match n° 20601776 du 30 septembre 2018

Igny / Itteville Vert le Grand * D2/A
Courriel d'Itteville nous demandant le report de la rencontre.
La Commission ne peut satisfaire à cette demande.
La Commission maintient la rencontre.

Match n° 20601865 du 30 septembre 2018

Boussy-Quincy / Verrieres le Buisson * D2/B
Reprise du dossier.

Arrêté de la Mairie de Boussy Saint Antoine.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U19

FMI NON PARVENUES DU 23 SEPTEMBRE 2018

D2

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 octobre 2018, sous peine de match perdu (art.44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.
Savigny / Grigny

Match n° 20601402 du 23 septembre 2018

Grigny US / Epinay Athlético * D2/B
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le 1er forfait d'Epinay Athlético.
Amende réglementaire.
Les frais d'arbitrage sont à la charge d'Epinay Athlético (Article 17.1 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 23 SEPTEMBRE 2018

D2

Villejust / Ris Orangis
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score : 2-1 pour Villejust.
1er avertissement et amende pour absence de la tablette.

D3

Les Vieux du Foot / Benfica Yerres
Réception d'une feuille de match papier.
La Commission enregistre le score : 3-3.
Commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI aux clubs, pour sa prochaine réunion du 2 octobre 2018.

D4

Port Ulis / Trois Vallées
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le score : 4-0 pour Port. Ulis.
La Commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI aux clubs, pour sa prochaine réunion du 2 octobre 2018.

TI 72 h du 23 septembre 2018 à jouer le 28 octobre 2018

Itteville / Soisy sur Seine * D4/A
Aigle Fertoise / Boissy Ss/ St Yon * D4/B

Match n° 20596285 du 23 septembre 2018

Menecy / Air France * D3/C
Courriel de Menecy, du 21 septembre 2018, à 11h49, nous informant du forfait avisé de son équipe.

Match n° 20596552 du 23 septembre 2018

Soisy S/Ecole / Benfica Yerres * D4/B
Match à jouer à une date ultérieure, car Benfica Yerres prend la place d'Etampes qui est forfait général.

+45 ANS

Feuilles de matches non parvenues du 16 septembre 2018 – 1er rappel

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 octobre 2018, sous peine de match perdu aux deux clubs (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Villabé / Igny * Poule A

Demandes de changement de terrain via Footclub

Saint Michel / Aigle Fertoise * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 20594525 du 30 septembre 2018

Vigneux / Boussy-Quincy * Poule A

Reprise du dossier.

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Demandes de changement de date via Footclub avec accord des deux clubs

Villabé / Viry Chatillon * Poule A

Accord de la Commission

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, M.BAKKOUCH, H.ELOUMAMI, MC. PERRAUT

CDFA : D.ROY

CD : V. POLLET

Excusés : R.DIAZ, S.AIME, J.FREDAL

PV du 24 septembre 2018

U6-U7

CO ULIS : Pris note de votre non participation au plateau du 29/09/2018 à Etampes. Avertir le club organisateur

CO VILLIERS/O : Pris note de l'engagement de 2 équipes dans cette catégorie, elle sera effective à partir du 06/10/2018

DOURDAN SP. : Pris note de l'engagement de 4 équipes mélangées ; cette rectification est valable à partir du 06/10/2018

FC SERMAISE : Pris note de l'engagement de 2 équipes

BONDOUFLE AMC : Pris note de l'engagement d'une équipe supplémentaire soit 2 (à partir du 06/10/2018)

US SACLAS-MEREVILLE : Pris note de l'engagement d'une équipe (à partir du 06/10/2018)

U8-U9

CO VILLIERS/O : Pris note de l'engagement de 2 équipes dans cette catégorie, elle sera effective à partir du 06/10/2018

DOURDAN SP : Pris note de l'engagement de 3 équipes mélangées ; cette rectification est valable à partir du 13/10/2018

FC SERMAISE : Pris note de l'engagement de 2 équipes

U10-U11

US RIS ORANGIS : Voir les journées parues sur le site, vous prenez la place de Dourdan qui s'est retiré de l'interdistrict
FC DRAVEIL : Il nous est impossible de répondre à votre requête (journées parues sur le site). Pour la 2ème phase nous en tiendrons compte

US VERT LE G. : pris compte de l'engagement de votre 2ème équipe

DOURDAN SP : Pris note de la suppression de votre équipe en interdistrict (remplacé par Ris Orangis).

U12-U13

FC BREUILLET/US SACLAS-MEREVILLE : J1 du 29/09/2018 ; Poule I. Pris note de l'inversion du terrain ; les feuilles de match restent à charge de Breuillet (retour au District)

PORT.RIS ORANGIS/ES PLESSIS PATE : Journée d'accueil. Pris note du forfait des Port.Ris Orangis

OC GIF : Nous ne pouvons changer les poules, les calendriers sont parus. Vous êtes toujours affectés à la poule B ; il suffira d'avertir le club adverse que vous n'avez que 3 équipes. Il en sera tenu compte pour la 2ème phase

INFORMATIONS

RAPPEL Les engagements des U6-U7 et U8-U9 sont à rendre avant le 10/10/2018 pour les clubs désirant rectifier leur nombre d'équipes

FEUILLES DE MATCH U10-U11 ET U12-13

En cas d'inversion des rencontres c'est aux clubs recevant (journées prévues au calendrier) de faire parvenir les enveloppes avec tous les documents afférant aux rencontres

JOURNEES D'ACCUEIL

LA COMMISSION RECLAME LES FEUILLES DE RENCONTRES AUX CLUBS RECEVANT (amende règlementaire en cas de non retour)

U10-U11

ES Viry Chatillon/FC Brunoy
CS Mennecy/ES Villabé
FC Morangis-Chilly/FC Fleury
FC Evry/US Ris Orangis
Dourdan Sp/Pays Limours
CO Savigny/RC Arpajonnais
FC Lissais/FC Etampes
US Grigny/Bondoufle AMC
FC Boussy-Quincy/US Grigny
ESA Linas-Monthery/FC Epinay Athl.

U12-U13

FC Courcouronnes/CO Ulis
CS Mennecy/ES Villabé
FC Boussy-Quincy/FCO Vigneux
US Grigny/ES Viry Chatillon
FC Evry/Juvisy AFE
FC Lissais/AS Soisy sur Seine
Ste Genevieve SP./St Michel SP
FC Igny/US Ris Orangis
FC Paray/ES Montgeron
AS Sud Essonne/AS Itteville
DT Massy/TU Verrieres le B.
FC Morsang/FC Coudraysien
Feuilles individuelles non parvenues
FC Ballancourt (lieu Milly)
Tremplin F (lieu Val Yerres)
Paris FC Fem. (lieu Bondoufle)

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : Léo ADJIMAN
Membres : Marguerite LESUEUR
Fernando PASQUINI
CD : Pierre PAREUX

PV du 25 septembre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub ; Il vous permet de pouvoir saisir **des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclub** et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF). Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

MATCHS REPORTES OU MODIFIES

La Commission vous rappelle la procédure « modification de match » à lire ci-dessus.

-> A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les mardis (au lieu du lundi) de 10h30 à 12h00. \ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

Compte-rendu de la réunion de rentrée du vendredi 21 septembre de 19 à 21h :

Etaient présents :

- Club FUTSAL D'IGNY – M. MIHOUB Sami – Président
- Club DIAMANT FUTSAL M. FOSCOLO Michel – Président
M. FOSCOLO Jérôme – Coach
- pour la CDFD : Mme LESUEUR Maguy - Secrétaire
MM. ADJIMAN Léo – Président
PAREUX Pierre – Représentant du CD du DEF
PASQUINI Fernando

Etait excusé :

- Club MASSY

« La Commission remercie les clubs présents et regrette l'absence des autres invités.

Elle rappelle que l'Essonne compte 11 clubs de futsal en tout et que seuls 7 clubs sont engagés à ce jour pour le championnat 2018-2019.

La Commission et le club de DIAMANT FUTSAL accueillent avec plaisir l'arrivée du « petit nouveau » : IGNU FUTSAL

Ont suivi des échanges constructifs et cordiaux concernant les règlements spécifiques futsal, l'établissement des licences, le championnat et la Coupe de l'Essonne.

La Commission espère accueillir dans cette Coupe de l'Essonne les 9 clubs potentiels, à savoir, pour les clubs évoluant en District : DIAMANT 3, REVE, PARTOUT'ATHIS, IGNU FUTSAL, MARCOUSSIS, MYA FUTSAL 2 et pour les clubs évoluant en ligue : CROSNE, VILLABE, BRETIGNY 2.

La Commission informe les clubs de la création cette année, par la Commission Animation et la Commission Technique, d'un criterium futsal jeunes pour les U6 à U13 et sollicite la mise à disposition de leurs installations pour les samedis ◊ Réponses à venir, les gymnases de l'Essonne étant très chargés avec les scolaires, les activités périscolaires et la multitude d'autres sports pratiqués en salle.

Derniers échanges autour du pot de l'amitié ».

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

A ce jour, il reste 6 clubs inscrits :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNU FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- ~~MILLY GATINAIS FC 1~~
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

Courriel du club de MILLY GATINAIS FC 1 du 24/09 : le club se désengage du championnat.

Courriel du Club de MARCOUSSIS FUTSAL du 24/09 : le club confirme qu'il engage 1 équipe.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES-MIDI

Prochaine réunion : mardi 02 octobre 2018

Commission du Statut de l'arbitrage

Président : M. PAREUX (Président)
Membres : M. BATTOU (Président CDA)
 M. BADARELLI – COULIBALY - TRANSBERGER
Excusés : M. ADJIMAN

PV du 19 septembre 2018

Veuillez consulter ce PV sur le lien suivant :

[PV Statut de l'arbitrage du mercredi 19 septembre 2018](#)

Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Claude GIOS
Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 25 septembre 2018

Ville de SERMAISE :

Stade Du QUESNOIS :

La CDTIS classe provisoirement le terrain NNI : 915930101 au niveau 6.

La commission repassera quand les modifications demandées seront effectuées

Communauté d'Agglo val d'Yerres val de Sénart :

Une représentante de l'agglo rendra visite à la CDTIS le mardi 2 octobre à 15h30 pour informations.

Prochaine réunion le 02/ 10/ 18 à 15h

